

## Une profession en mutation

Irène Cinq-Mars, Peter Jacobs et Philippe Poullaouec-Gonidec

Numéro 1, hors-série, automne 1990

L'architecture de paysage au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/15999ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cinq-Mars, I., Jacobs, P. & Poullaouec-Gonidec, P. (1990). Une profession en mutation. *Continuité*, (1), 74–76.

*Ouverte sur l'écologie  
et l'urbanisme, sensible  
aux besoins humains,  
l'architecture de paysage  
élargit constamment son  
domaine d'action.*



*Certains parcs rehaussent la valeur architecturale et patrimoniale des bâtiments qu'ils avoisinent. Le parc Champlain, à Trois-Rivières (Georges Daudelin, arch. paysagiste, 1974). (photo: Continuité)*

# UNE PROFESSION EN MUTATION

par Irène Cinq-Mars  
Peter Jacobs et Philippe Poullaouec-Gonidec

La pratique de l'architecture de paysage sur le continent nord-américain a débuté il y a plus d'un siècle. Au Québec pourtant, cette profession ne sera reconnue qu'au milieu des années 1960 et la formation des architectes paysagistes en milieu universitaire ne date que d'une quinzaine d'années. Auparavant, ceux qu'on appelait les «paysagistes» ou les «horticulteurs» apprenaient leur métier «sur le tas» ou étaient formés dans les écoles françaises et américaines.

C'est à l'époque de la Seconde Guerre mondiale que des Européens, des Américains et des Québécois formés aux États-Unis commencent à exercer leur métier au Québec. La relance économique et un certain éveil à l'importance du paysage constituent pour eux un contexte favorable. En 1954, ils fondent une association des architectes paysagistes, vingt ans après la création de l'Association canadienne des architectes paysagistes.

La formation de ceux qui arrivent d'Europe est surtout axée sur l'horticulture, l'agriculture et les sciences naturelles; leur champ de pratique porte sur les parcs et les terrains publics. Dès lors, on ne s'étonnera pas d'apprendre qu'au début des années 1960 le Service des parcs de la Ville de Montréal emploie la plus grande équipe municipale d'architectes paysagistes au Canada. Par ailleurs, plusieurs firmes privées travaillent auprès de la clientèle des secteurs privé et institutionnel.

Mais c'est avant tout la Révolution tranquille qui a stimulé l'esprit d'entreprise des architectes paysagistes, de même qu'elle a marqué le début des grands projets d'aménagement. La Place Ville-Marie, au centre-ville de Montréal, est l'une des réalisations magistrales de cette époque. Conçue par William Zechendorf, elle est à l'origine de la transformation radicale du noyau urbain montréalais. De plus, la construction de

la Place Ville-Marie fournira aux architectes paysagistes une ouverture à leur champ d'action: le design urbain. L'aménagement des sites naturels et institutionnels se double désormais de l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain.

L'évolution de la société québécoise à partir des années soixante reflète l'optimisme de l'époque et trouve son expression dans l'essor économique et le dynamisme culturel. «Québec sait faire» est le slogan de l'heure. La fondation de l'Association des architectes paysagistes du Québec en 1965, l'exposition universelle de Montréal en 1967, ainsi que la mise sur pied d'un programme de formation universitaire en architecture de paysage sont autant d'événements qui permettront à la profession de prendre vraiment racine au Québec.

Au tournant des années soixante-dix, la création à l'Université de Montréal d'une faculté d'aménagement incluant des programmes d'architecture, d'architecture de paysage, de design industriel et d'urbanisme atteste l'importance qu'on accorde à l'aménagement. Les professeurs viennent de France, d'Allemagne, de Hollande, des États-Unis et du Québec. Tous détiennent des diplômes en architecture de paysage ou dans des disciplines connexes telles que l'architecture, l'urbanisme et les sciences naturelles.



La formation diversifiée du corps professoral influera considérablement sur le contenu du nouveau programme. Il porte sur les techniques traditionnelles, le design des espaces naturels et urbains, la planification régionale, la conservation et le développement des espaces ruraux ainsi que sur l'analyse des impacts environnementaux, en particulier les effets visuels.

Les premiers diplômés de cette école, la seule à offrir un enseignement en français en Amérique du Nord, ont rapidement acquis de la notoriété auprès des sociétés gouvernementales et paragouvernementales responsables de projets d'envergure. D'un autre côté, leur formation leur permet de rallier les mouvements de citoyens pour la sauvegarde des espaces verts en milieu urbain. Le large éventail des méthodes enseignées et le dynamisme des premiers diplômés constituent la toile de fond de la pratique actuelle.

## LES SCULPTEURS DE PAYSAGES

L'approche de ces praticiens de l'aménagement favorise avant tout l'intégration de leurs travaux dans le milieu bâti ou naturel. Qu'il s'agisse des matériaux ou du vocabulaire des formes, les traces laissées par l'architecte paysagiste se veulent discrètes. Cela ne l'empêche nullement d'attacher de l'importance au style, mais plusieurs vont jusqu'à prôner une esthétique de l'invisible dont les mots clés sont dynamisme, harmonie, horizontalité. Il s'agit en fait d'une revendication: celle de la force du geste en design. Les récentes interventions des architectes paysagistes dans le domaine du design urbain nous le démontrent.

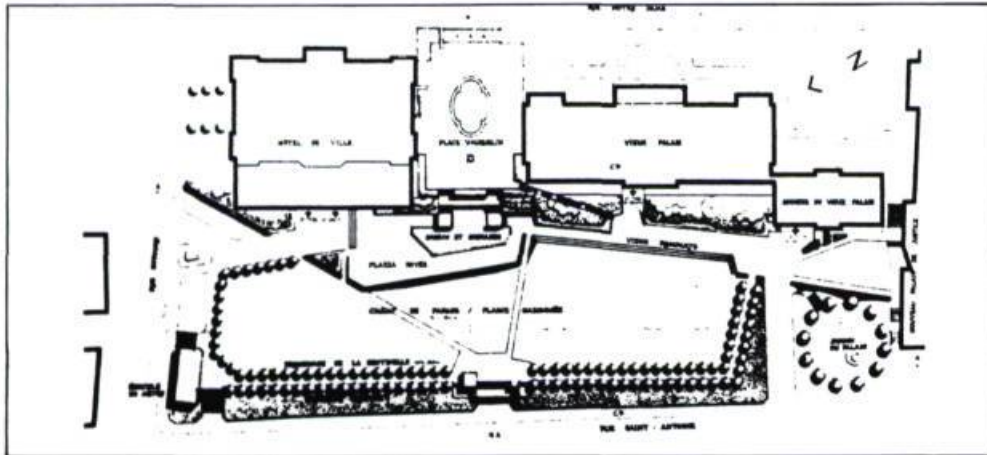
Le projet de paysage se conçoit comme une narration et se traduit par des figures expressives. En plus de répondre aux fonctions du projet, les architectes paysagistes veulent y allier créativité, imagination et sens pratique.

tout avec l'avènement de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme. La promulgation de la loi 125 a en effet amené bon nombre de firmes à participer à la conception et à la réalisation de projets résultant des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté.

L'absence d'une tradition québécoise en design d'espaces extérieurs occasionne toutefois quelques problèmes. L'architecte paysagiste est souvent en butte à la méfiance de certains qui ne voient en lui qu'un « planteur d'arbres » et mettent en doute son expertise en matière d'aménagement. Bien que cette image s'estompe, il en demeure encore, hélas! quelque soupçon. C'est là une réalité qu'il faut changer.

## POLYVALENCE ET SOUPLESSE

La polyvalence de l'architecte paysagiste lui est un atout. Elle lui permet de s'aventurer dans des projets dont les



Plan d'aménagement du Champ-de-Mars à Montréal (John Schreiber, Ron Williams, David Forley, 1975).

Ce qui caractérise cette pratique, c'est la volonté et la foi de ceux et celles qui, tout en se considérant comme des architectes paysagistes, sont porteurs d'un idéal qui n'est pas qu'esthétique mais aussi d'ordre éducatif et éthique. Dans le secteur privé toutefois, ces hommes et ces femmes d'action, à la fois pragmatiques et sensibles, se perçoivent avant tout comme des « designers ».

Plusieurs facteurs ont contribué au développement des différentes facettes de la profession. À ceux que nous avons mentionnés plus haut, il faut ajouter la promulgation de trois lois relatives à l'environnement: la Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la protection du territoire agricole. De plus, en 1977, de nouvelles firmes privées, fondées et administrées par les diplômés de l'École d'architecture de paysage, ont ouvert leurs portes.

Lorsqu'on leur demande en quoi ils se distinguent des ingénieurs et des urbanistes, ils répondent: « Nous bougeons la terre », faisant ainsi allusion à la qualité première de la matière, sa plasticité.

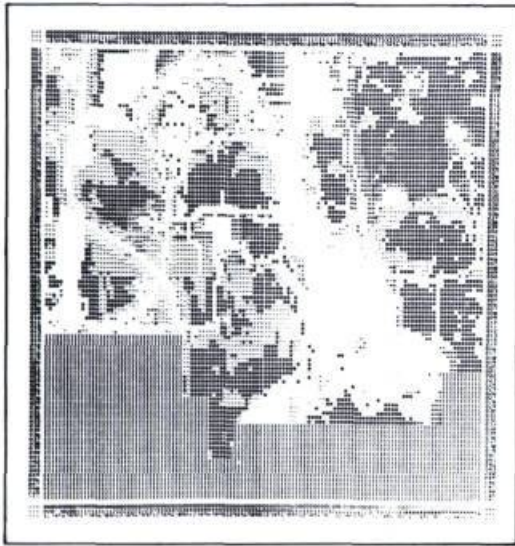
Ces designers sculptent des paysages. Pour ce faire ils emploient des matériaux comme le béton, facile à mouler, le bois, si chaleureux, les végétaux et l'eau, vivants et animés. Mais cette aptitude est mise à rude épreuve lorsqu'ils doivent composer avec des matériaux peu ou pas du tout adaptés au climat québécois. Il y a dans ce domaine un urgent besoin d'innovations techniques. Il reste que les réalisations des architectes paysagistes, pour la plupart en milieu urbain, ont commencé à modifier l'image que se font les citoyens de leur environnement.

Si l'aménagement des secteurs résidentiels a été la première source de revenus des architectes paysagistes, plusieurs se sont orientés vers d'autres secteurs, sur-

objets différents. Il n'est pas rare qu'une firme ait à son actif des réalisations aussi diverses qu'un parc traditionnel, un mail piétonnier, une place publique, un sentier de nature, une base de plein air et un aménagement récréo-touristique.

Ce côté aventureux, nourri par le goût du risque, n'exclut pas le souci profond du bien-être des usagers. Pour bon nombre d'architectes paysagistes, l'un des meilleurs critères d'évaluation d'un projet, outre les considérations d'ordre budgétaire, consiste en la réponse de ceux à qui il est destiné. Lorsque ces derniers se sont approprié l'espace, qu'ils y sont à l'aise et le fréquentent volontiers, cela révèle que le concepteur s'est montré attentif à leurs besoins et qu'il a su répondre à l'une des conditions essentielles du programme.





*Étude régionale: identification de zones potentielles de villégiature à Val-Morin. Modélisation par Map Analysis Program (12 km sur 10 km). École d'architecture de paysage, 1984.*

La faculté de s'adapter à de nouvelles responsabilités est aussi garante de l'évolution de la profession. Ainsi, au ministère des Transports du Québec, plus précisément à la Division du contrôle de la recherche du Service de l'environnement, la principale tâche des architectes paysagistes est de concevoir et de développer des outils méthodologiques de manière à assurer l'harmonisation des éléments visuels du paysage avec les infrastructures routières. Bien qu'il se situe davantage dans l'une des voies qui, à l'avenir, caractérisera la profession, ce travail comporte des aspects qui sont reliés à la formation de base des architectes paysagistes. Il implique en effet la capacité de faire des recommandations qui mènent éventuellement à un concept préliminaire, lequel est modifié jusqu'à ce que toutes ses incidences aient été envisagées.

Dans le cas des projets de type environnemental, l'architecte paysagiste est appelé à collaborer avec des spécialistes d'autres disciplines: écologistes, biologistes, géographes, anthropologues, récréologues, ingénieurs. En fait, il a reçu la formation qui lui permet d'agir en tant qu'intermédiaire ou conciliateur, parfois en tant que chargé de projet.

L'aménagement de vastes terrains (de 200 à 400 acres), les études d'impact visuel, l'application de la nouvelle technologie à la conception des plans d'aménagement et à la gestion des bureaux, l'ouverture dans le champ plus vaste de l'environnement constituent les nouvelles orientations de l'architecture de paysage. Ces expertises sont aujourd'hui celles de toute une génération de praticiens qui ont reçu une formation de géné-

ralistes, formation qui, pour fondamentale qu'elle soit, n'échappe pas à la remise en question. Le programme d'enseignement n'est plus le monolithe philosophique qu'il a été il n'y a guère longtemps. Enseignement et pratique se réévaluent mutuellement.

Mais l'objet de l'architecture de paysage au Québec n'est pas éclaté dans la mesure où les principes qui guident les interventions et la perception qu'ont les architectes paysagistes de leur rôle sont reliés par des lignes de force communes. À défaut de se rattacher à une tradition populaire et malgré un passé plutôt jeune, ces «faisceaux de formes vivantes» peuvent toujours puiser à une formation de base où se retrouvent des principes immuables. Il reste tout de même plusieurs défis à relever, ne serait-ce que le maintien de l'excellence ou la croissance de la profession.

## LES NOUVEAUX ENJEUX

L'architecture de paysage est une curieuse alchimie où se conjuguent l'amour de la nature, le désir de créer, la volonté de réaliser et la confiance que le projet a du sens puisque l'intention première est de l'adapter aux milieux physique, social et écologique. Ici l'esprit d'entreprise se combine à un grand souci d'éthique professionnelle. Certes, la situation actuelle favorise cette attitude. La survie de la profession est en effet constamment menacée, ceux qui devraient être des partenaires se révélant des concurrents. Mais la concurrence est aussi un facteur de dynamisme.

Avec l'élargissement du champ d'intervention des architectes paysagistes, une nouvelle esthétique des aménagements se fait jour au Québec. Même les adeptes de l'approche «participative» sont tenus d'en préciser les critères. En attendant de cerner les limites de leur domaine, les architectes paysagistes s'intéressent de plus en plus aux questions environnementales, d'autant qu'elles leur permettent de s'engager dans des voies tout à fait nouvelles: gestion du design selon les saisons et la fluctuation des besoins des usagers; gestion décentralisée et mise en valeur des ressources du milieu (loisirs, tourisme); contrôle et prévention des nuisances (pollution sonore, érosion des berges, etc.).

L'architecte paysagiste peut de la sorte se rendre plus visible, à la fois comme «acteur-décideur» et comme praticien d'une approche globale. Il y a donc une véritable stratégie à élaborer, une stratégie fondée sur le contrôle et l'articulation des acquis d'une profession, en réponse aux enjeux socio-économiques et politiques de la société québécoise. Les architectes paysagistes ont-ils le savoir-faire ainsi que les outils pour atteindre cet objectif?

Pour ce faire, il importe de compter non seulement sur le financement public et l'évolution de la pratique privée mais aussi sur le rôle de l'agent formateur et sur les résultats de la recherche. L'amélioration de l'expertise professionnelle repose sur la technologie et la méthodologie. Toutes deux doivent s'appuyer sur une éthique, d'abord en ce qui a trait au bien-fondé des interventions en architecture de paysage et ensuite dans les rapports entre praticiens et enseignants. Ceux-ci devront travailler en étroite collaboration tout en tenant compte d'un troisième partenaire, le client, ou l'utilisateur, pour rééquilibrer les forces qui sous-tendent la dynamique de la profession.

Il faudra enfin ouvrir un débat sur la façon d'aborder l'élément central d'intervention: le paysage et ses utilisateurs. D'aucuns mettront en doute la pertinence de ce questionnement au moment où les architectes paysagistes ont atteint une certaine maturité et où la profession est en plein essor. Mais le principal attribut de cette pratique, c'est encore sa jeunesse qui lui permet toutes les initiatives, lui ouvrant ainsi des horizons nouveaux. Cet appel à la réflexion est, à notre avis, l'occasion à saisir au moment où la profession a tous les atouts en main.

*Irène Cinq-Mars, Peter Jacobs et Philippe Poullaouec-Gonidec sont professeurs à l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal.*